

Fiche de Données de Sécurité selon le règlement (CE)
CAZCOPOR75

Date de révision : 18.12.2017

RUBRIQUE 1 : IDENTIFICATION DU MELANGE ET DE LA SOCIETE

1.1) Identificateur de produit :

Nom commercial : **CAZCOPOR75**

Nom chimique : Oxyde cuivreux

1.2) Utilisations identifiées pertinentes du mélange et utilisations déconseillées :

Utilisations : Produit phytosanitaire (granulé dispersable – WG)

Fongicide à usage professionnel

1.3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité :

Fournisseur :

M.CAZORLA, S.L.

C/ Aigueta, nº 4

17761 CABANES (Espagne)

Téléphone : +34 972 504443

Téléfax : +34 972 670734

Adresse e-mail : info@mcazorla.com

1.4) Numéro de téléphone d'appel d'urgence :

Organisme / Société	Adresse	Téléphone
ORFILA		+33 1 45 42 59 59
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Rennes CHRU, Hôpital Pontchaillou, Pavillon Clemenceau	2 rue Henri-le-Guilloux 35043 Rennes Cedex 09	+33 2 99 59 22 22
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Rouen Hôpital Charles Nicolle	1, rue de Germont 76031 Rouen Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de BORDEAUX CHU Pellegrin Tripode	Place Amelie Raba-Leon 33076 Bordeaux Cedex	+33 5 56 96 40 80
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Grenoble CHRU Hôpital Albert Michallon	BP 217 38043 Grenoble Cedex 09	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LYON	162, avenue Lacassagne Bâtiment A, 4ème étage 69424 Lyon Cedex 03	+33 4 72 11 69 11
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Marseille Hôpital Sainte Marguerite	270 boulevard de Sainte Marguerite 13274 Marseille Cedex 09	+33 4 91 75 25 25
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475 Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
Centre de Toxicovigilance et de Toxicologie Clinique de Reims Hôpital Maison Blanche	45, rue Cognac-Jay 51092 Reims Cedex	
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de STRASBOURG Hôpitaux universitaires	1 Place de l'Hôpital BP 426 67091 Strasbourg Cedex	+33 3 88 37 37 37
Centre Antipoisons et de Toxicovigilance de Toulouse Hôpital Purpan, Pavillon Louis Lareng	Place du Docteur Baylac 31059 Toulouse Cedex	+33 5 61 77 74 47
Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de LILLE	0 800 59 59 59
C.H.R.U	C.H.R.U	+33 3 83 22 50 50

RUBRIQUE 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1) Classification du mélange

Pour la signification des classes de danger et le texte complet des phrases H mentionnées ci-dessous, se référer à la rubrique 16.

Classification selon le Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Aquatic Acute 1 : H400

Aquatic Chronic 1 ; H410

Principaux effets néfastes physicochimiques pour la santé humaine et l'environnement

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2) Éléments d'étiquetage

Conformément au Règlement CE N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :



SGH09

Mention d'avertissement : **Attention**

Mentions de danger :

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants et un vêtement de protection.

P501 Éliminer le contenu/réceptacle comme un déchet dangereux.

Mentions supplémentaires :

EUH401 Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Étiquetage supplémentaire :

- Délai de réentrée dans la culture pour les travailleurs : 6 heures (plein champ) ou 8 heures (sous-abris).

- SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. (Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes).

- SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres (cultures basses et vigne) ou 20 mètres (arboriculture) par rapport aux points d'eau.

2.3) Autres dangers

Pas de dangers particuliers connus, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) et vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

RUBRIQUE 3 : COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1) Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2) Mélanges

Substance	Concentration	N°CAS N°CE N°Index	Classification (Règlement (CE) n°1272/2008)
Oxyde cuivreux	86,2% (75%)	1317-39-1 215-270-1 --	Acute Tox.4 (oral) ; H302 Aquatic Acute 1 ; H400 Aquatic Chronic 1 ; H410
Autres composants inertes	13,8%	-- -- --	--

Pour le texte complet des phrases H et classes de danger mentionnées dans ce chapitre, voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4 : PREMIERS SECOURS

4.1) Description des premiers secours

Contact avec les yeux

- Rincer immédiatement les yeux à grande eau, pendant 15 minutes. Retirer les lentilles et continuer de rincer.
- Consulter un spécialiste en cas d'irritation.

Contact avec la peau

- Enlever les vêtements et chaussures contaminés.
- Laver à grande eau avec un savon doux.
- Consulter un médecin, en cas d'irritation.
- Laver les vêtements avant de les réutiliser.

Inhalation

- Sortir la personne au grand air, et la maintenir au repos dans une position confortable pour respirer.
- Si la personne ne respire pas, effectuer la respiration artificielle.
- Consulter un médecin.

Ingestion

- Donner à boire un verre d'eau additionné d'une cuillère à soupe de sel de cuisine peut aider à provoquer un vomissement.
- Consulter un médecin.

4.2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Peut causer « la fièvre des métaux » après l'inhalation de poussières, de la même façon que pour des poussières issues de d'autres métaux. Les symptômes ne sont pas spécifiques mais sont généralement de type grippal : fièvre, frissons, nausées, maux de tête, fatigue, douleurs musculaires, douleurs dans les articulations.

Un goût sucré ou métallique dans la bouche qui fausse le goût des aliments et de la cigarette est également signalé en présence d'une gorge sèche ou irritée qui peut conduire à l'enrouement.

Risques : Non disponible.

4.3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'antidote spécifique connu. Traitement symptomatique.

Un verre de lait permet de réduire les symptômes aigus liés à la « fièvre des métaux » après une exposition par inhalation ou ingestion.

RUBRIQUE 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

L'oxyde de cuivre formulé (NORDOX 75 WG) est considéré comme un produit non inflammable. En cas de feu, limiter l'utilisation de l'eau en raison d'un risque pour l'environnement aquatique.

5.1) Moyens d'extinction

Il est recommandé d'utiliser :

- dioxyde de carbone (CO₂)
- poudre chimique (poudre sèche)
- eau pulvérisée
- pour des feux de grande importance, l'eau pulvérisée ou la mousse résistante à l'alcool est recommandée.

Moyens d'extinction à ne pas utiliser : non connu

5.2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, aucun produit de décomposition dangereux n'a été reporté.

5.3) Conseil aux pompiers

Equipements de protection :

- vêtements de protection pour tout le corps, équipement complet.

RUBRIQUE 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Porter un équipement de protection individuelle adéquat (cf. rubrique 8).
- Ne pas respirer les poussières et éviter le contact avec les yeux.

- Porter une protection pour les yeux / le visage et utiliser un masque à poussières.
- Ne pas fumer.

6.2) Précautions pour la protection de l'environnement

- Ne pas déverser dans les égouts, les cours d'eau, les lacs et le sol.
- Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

6.3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Balayer et recueillir le produit dans un récipient approprié pour élimination, tout en évitant la formation de poussières.
- Nettoyer la zone touchée avec de l'eau et du savon, puis rincer.
- Ne pas laisser l'eau de lavage contaminer les sources d'eau et l'environnement.
- Alerter les autorités en cas de contamination de l'environnement.

6.4) Référence à d'autres sections

Voir mesures de protection sous les rubriques 7, 8 et 13.

RUBRIQUE 7 : MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Se référer à la rubrique 8 pour les équipements de protection individuelle.

Ne pas respirer les poussières.

Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Ne pas manger, boire ou fumer dans la zone de travail.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

7.2) Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conserver hors de la portée des enfants.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Conserver le sac bien fermé.

Stocker dans un endroit frais et sec.

7.3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fongicide à usage agricole. Se référer à l'étiquette.

RUBRIQUE 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1) Paramètres de contrôle

Composants	N°CAS	Valeur
Oxyde de cuivre	1317-39-1	8 h – 1 mg/m ³ - TLV
		8 h – 1 mg/m ³ - PEL

8.2) Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

Mesures de protection individuelle

Indications générales :

Ne pas manger, boire ou fumer lors de la manipulation du produit.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage avec de l'eau savonneuse.

Protection respiratoire :

Masque équipé d'un filtre à poussières.

Protection des mains :

Gants en caoutchouc, imperméables et résistants aux produits chimiques.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port de gants en nitrile réutilisables, certifiés conformes selon la norme EN 374-3, est recommandé pendant le mélange/chargement et le nettoyage du pulvérisateur. Pendant l'application, il est recommandé le port de gants en nitrile à usage unique, certifiés conformes selon la norme EN 374-2.

Dans le cas d'une application avec un tracteur équipé d'une cabine, le port de gants est uniquement recommandé dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés et stockés qu'à l'extérieur de la cabine.

Pour la protection du travailleur :

Le port de gants en nitrile (EN 374-3) est recommandé lors de la réentrée sur les parcelles traitées.

Protection des yeux :

Lunettes de sécurité (EN 166).

Protection de la peau et du corps :

Vêtements de protection à manches longues, résistants aux produits chimiques et des bottes.

Pour la protection de l'opérateur :

Le port d'un vêtement de travail en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé pendant le mélange/chargement, l'application et le nettoyage du pulvérisateur.

En complément du vêtement de travail, le port d'un vêtement de protection contre les produits chimiques liquides (tablier ou blouse) de catégorie III type PB 3, est recommandé lors du mélange/chargement et du nettoyage du pulvérisateur.

Pour la protection du travailleur :

Le port d'un vêtement de travail (ou ensemble veste/pantalon) en coton/polyester (35%/65%) avec un grammage d'au moins 230 g/m² avec traitement déperlant est recommandé lors de la réentrée sur les parcelles traitées.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Ne pas contaminer les égouts, les eaux superficielles et souterraines.

RUBRIQUE 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1) Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique :	Solide, granulé
Couleur :	Rouge-brun
Odeur :	Odeur terreuse
Seuil olfactif :	Pas d'information disponible
pH :	8,22 – 8,67 (solution 1%)
Point de fusion :	1235°C (matière active)
Point / Intervalle d'ébullition :	Décomposition à 1800°C (matière active)
Point d'éclair :	Non applicable
Taux d'évaporation :	Pas d'information disponible
Inflammabilité :	Produit non inflammable
Limite inférieure d'explosivité :	Non applicable (non explosif)
Limite supérieure d'explosivité :	Non applicable (non explosif)
Pression de vapeur :	Non applicable
Densité de vapeur :	Pas d'information disponible
Densité :	1,19 g/mL
Solubilité dans l'eau :	Insoluble
Solubilité dans les solvants organiques :	Pas d'information disponible
Coefficient de partage : n-octanol / eau :	Pas d'information disponible
Température d'auto-inflammabilité :	222°C
Température de décomposition :	1800°C (matière active)
Viscosité :	Non applicable
Propriétés explosives :	Non explosif
Propriétés comburantes :	Non comburant

9.2) Autres informations

-

RUBRIQUE 10 : STABILITE ET REACTIVITE

10.1) Réactivité

Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

10.2) Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales recommandées pour le stockage et la manipulation.

10.3) Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'information disponible.

10.4) Conditions à éviter

Forte humidité.

10.5) Matières incompatibles

Les produits fortement alcalins et acides.

10.6) Produits de décomposition dangereux

Aucuns

RUBRIQUE 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Le cuivre est un élément essentiel et par conséquent, sa concentration dans le corps est strictement et efficacement régulée par des mécanismes homéostatiques. L'oxyde de cuivre est classé comme nocif, mais n'est pas considéré comme une matière dangereuse pour le travail (Ullmann's Encyclopedia of Industrial Chemistry, 1978, page 560). Il peut causer « la fièvre des métaux » après inhalation de la poussière de la même façon que pour des poussières issues de d'autres métaux.

Toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie orale :	DL ₅₀ = 3165 mg/kg – Rat
Toxicité aiguë par voie cutanée :	CL ₅₀ > 2000 mg/kg – Rat
Toxicité aiguë par inhalation :	CL ₅₀ > 4,84 mg/L - durée d'exposition de 4 heures - Rat

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Irritation de la peau : Non irritant – Lapin

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Irritation des yeux : Non irritant – Lapin

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Voie cutanée :	Non sensibilisant – Cobaye (Test de Magnusson et Kligman)
Voie respiratoire :	Non disponible

Mutagénicité (Oxyde de cuivre)

Non mutagène.

Des résultats négatifs ont été obtenus pour le sulfate de cuivre pour différents tests. (Essai in vitro de mutation reverse sur des bactéries – OCDE 471 ; test in vivo de synthèse non programmée de l'ADN – OCDE 486 ; test du micronoyau chez la souris – méthode CE B.12).

Cancérogénicité (Oxyde de cuivre)

Non carcinogène.

Toxicité pour la reproduction / fertilité (Oxyde de cuivre)

Non toxique pour la reproduction.

NOAEL du sulfate de cuivre penta-hydraté chez le rat est supérieur à 1500 ppm dans la nourriture. (Méthode OCDE 416)

Toxique systémique pour un organe cible

Exposition unique : L'oxyde de cuivre ne répond pas aux critères de classification.

Exposition répétée : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 12 : INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1) Ecotoxicité

Dans le milieu aquatique, les effets du cuivre sont contrôlés par les caractéristiques des eaux réceptrices qui réduisent la toxicité par des mécanismes complexes naturels.

Le cuivre est un oligo-élément nécessaire et stimule la croissance des plantes et le rendement sur les sols appauvris en cuivre. C'est également un constituant principal de différentes enzymes oxydatives, et des dysfonctionnements ou maladies peuvent se produire chez les animaux si leur régime alimentaire est déficient en cuivre.

Espèces testées	Résultats	Durée d'exposition	Matériel étudié
Truite-arc-en-ciel Oncorhynchus mykiss	CL ₅₀ = 207 µg Cu ²⁺ /L	96 heures	Matière active
Carpe Cyprinus carpio	CL ₅₀ = 4.37 mg Cu ²⁺ /L	96 heures	Produit similaire
Daphnie Daphnia magna	CE ₅₀ = 450 µg Cu ²⁺ /L	48 heures	Matière active
Algue Pseudokirchneriella subcapitata	CE _{b50} = 147 µg Cu ²⁺ /L CE _{r50} = 299 µg Cu ²⁺ /L	72 heures	Produit similaire

12.2) Persistance et dégradabilité

Le cuivre n'est pas un composé facilement biodégradable.

12.3) Potentiel de bioaccumulation

Les critères de bioaccumulation ne sont pas applicables aux métaux essentiels.

Les ions de cuivre se lient fortement au sol. Le coefficient de partage médian eau-sol est de 2120 L/kg.

12.4) Mobilité dans le sol

Le cuivre est faiblement mobile dans le sol (500 < K_{oc} moyen < 2000 mL/g OC)

12.5) Résultats des évaluations PBT et VPvB

Évaluation PBT (persistant – bioaccumulable – toxique) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères PBT (persistant – bioaccumulable – toxique), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

Évaluation vPvB (très persistant – très bioaccumulable) :

Le mélange ne contient pas de substances répondant aux critères vPvB (très persistant – très bioaccumulable), conformément à l'annexe XIII de REACH (Règlement (CE) 1907/2006).

12.6) Autres effets néfastes

Aucun autre effet écologique n'est à mentionner spécialement. Voir l'étiquette du produit pour des instructions supplémentaires concernant les mesures de précaution pour l'environnement lors de l'application du produit.

RUBRIQUE 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION**13.1) Méthodes de traitement des déchets****Produit**

Pour l'élimination des produits non utilisables, faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des produits dangereux. Le produit doit être incinéré dans une installation agréée par les autorités compétentes.

Emballage

Réemploi de l'emballage interdit. Bien le vider et l'éliminer via les collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique.

RUBRIQUE 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**Transport par Route / Chemin de fer (ADR/RID) :**

Nom d'expédition des Nations unies : MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (oxyde de cuivre)
 Numéro ONU : UN 3077
 Classe de danger pour le transport : 9
 Groupe d'emballage : III
 Identification du danger : 90

Transport Maritime (IMDG) :

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
SOLID, N.O.S. (copper (I) oxide)
UN number : UN 3077
Transport hazard class : 9
Packing group : III
Marine pollutant : yes
EMS number 1 : F-A
EMS number 2 : S-F

Transport TransportAérien (IATA) :

UN proper shipping name : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE,
SOLID, N.O.S. (copper (I) oxide)
UN number : UN 3077
Transport hazard class : 9
Packing group : III

**Précautions particulières
à prendre par l'utilisateur**

Pas d'information disponible.

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 15 : INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1. Réglementations/Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, desanté et d'environnement

Le mélange est classé comme dangereux conformément au Règlement (CE) 1272/2008.

Dispositions particulières :

Nomenclature des Installations Classées (ICPE, France) : N° 4510 (Directive Seveso 3).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'est pas exigée pour ce produit. Le mélange est évalué dans le cadre desdispositions du Règlement (CE) No 1107/2009.

RUBRIQUE 16 : AUTRES INFORMATIONS

Texte complet des Phrases H citées dans les rubriques 2 et 3.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastesà long terme.

Texte complet des classes et catégories de danger citées dans les rubriques 2 et 3.

Acute Tox. 4 (oral) : Toxicité aiguë (par voie orale) - catégorie 4.

Aquatic Acute 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger aigu - catégorie 1.

AquaticChronic 1 : Danger pour le milieu aquatique, danger chronique - catégorie 1.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'ellecontient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sontdonnés de bonne foi.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utiliséà d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître etd'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautionsliées à l'utilisation qu'il fait du produit.L'ensemble des prescriptions réglementaires mentionnées a simplement pour but d'aider le destinataire à remplirles obligations qui lui incombent lors de l'utilisation du produit dangereux. Cette énumération ne doit pas êtreconsidérée comme exhaustive et n'exonère pas le destinataire de s'assurer qu'éventuellement d'autres obligationsne lui incombent en raison de textes autres que ceux cités concernant la détention et la manipulation du produitpour lesquelles il est seul responsable.